

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

# Une charte forestière ? On vous explique !



## SOMMAIRE

### ENJEU 1 • Partager une culture forestière

Action !

- > Former les professionnels de la forêt
- > Rendre le grand public acteur à part entière
- > Développer un réseau d'élus référents et médiateurs
- > Sensibiliser le grand public

### ENJEU 2 • Des écosystèmes forestiers et une filière bois résilients face aux aléas climatiques

Action !

- > Forêts du Parc : connaître les enjeux environnementaux, paysagers, eau et sociaux
- > Améliorer la forêt avec l'OPAFE
- > SylvoTrophée, valoriser des pratiques exemplaires

### ENJEU 3 • Augmenter la création de valeur ajoutée sur le territoire et développer des circuits de valorisation du bois de proximité

Action !

- > Valoriser les feuillus
- > Construire en bois local, c'est possible !
- > Gros plan sur les métiers de la filière bois

### ENJEU 4 • Favoriser une co-évolution des acteurs

Action !

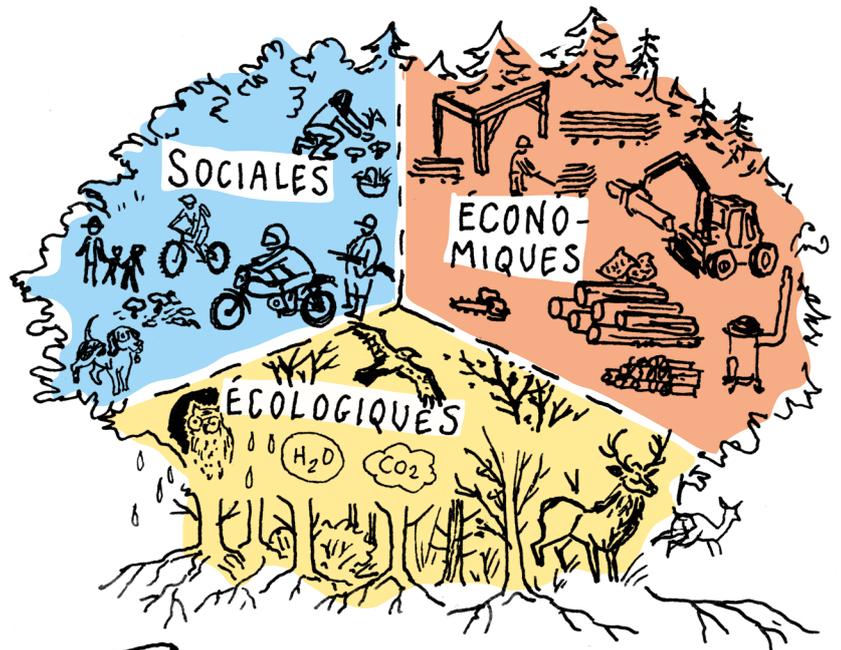
- > Des moyens humains pour animer la Charte et coordonner les actions
- > Des kakémonos pour expliquer la Charte

La Charte forestière  
de territoire  
est ambitieuse !



## Se concerter sur la forêt

La forêt couvre la moitié de la surface du PNR de Millevaches. Elle est un élément primordial pour des raisons sociales, économiques et écologiques mais également pour les êtres vivants qui y vivent ou séjournent.



La crise climatique intensifie la pression sur les ressources naturelles, l'économie et finalement les modes de vie. La forêt devient un sujet sensible.



... même sur le PNR, qui est une aire protégée, mais qui n'a aucun pouvoir réglementaire.

RAPPEL : Le Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin est né en 2004 d'une volonté d'élus et d'habitants pour que le territoire se développe sur la mise en valeur et la protection de patrimoines naturels considérés comme riches et fragiles.



Les PNR ont un rôle centré sur la coordination et le conseil. Leurs outils :



DES FINANCEMENTS

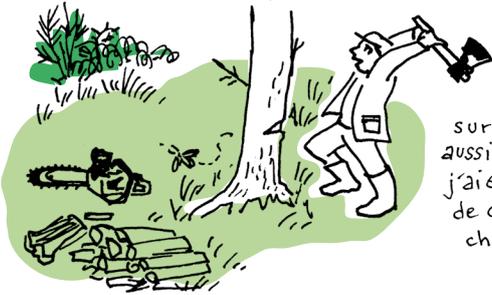


UNE ÉQUIPE



Les sites Natura 2000 sont représentatifs de la biodiversité européenne ; les activités humaines et les infrastructures y sont soumis à une évaluation préalable, puis à des mesures de gestion : chartes, contrats... co-financés par l'Union Européenne.

Le PNR compte 10 sites Natura 2000, mais également 44 Sites d'Intérêt Ecologique Majeur (SIEM), définis par le PNR dans sa charte comme des habitats naturels rares du plateau de Millevaches. Parfois, les deux critères se superposent.



Oh là là... si j'habite sur un S.I.E.M. qui est aussi Natura 2000, j'ai encore le droit de couper du bois chez moi ?



Oui. Le PNR fonctionne selon une logique incitative, pas coercitive. Mais contacter le Parc avant un projet d'aménagement permet d'avoir un avis d'expert sur les perspectives à court et long terme, parfois aussi des aides et financements... et d'éviter d'être hors-la-loi !



Alors que la forêt est envisagée sous des angles très différents par ses divers usagers, qui se la disputent parfois, entre 2020 et 2022, le PNR a mis tout le monde autour de la table pour élaborer une Charte Forestière de Territoire (CFT).



Allons, du calme, faut qu'on cause.

IL Y EUT D'ABORD UN



PUIS DES RÉUNIONS AVEC DES PROFESSIONNELS



oui ? c'est encore pour me proposer d'acheter mon taillis ?



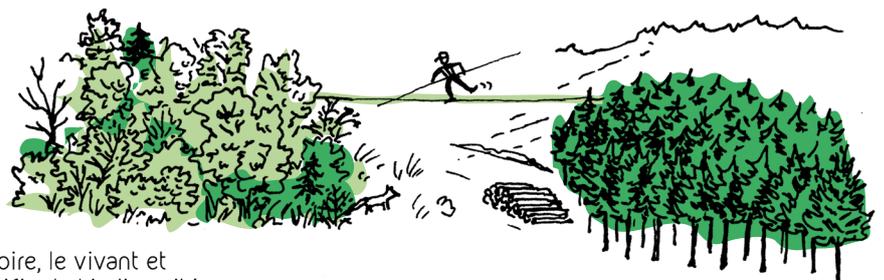
DES CONSULTATIONS PUBLIQUES (4 ATELIERS EN 2021 + UN QUESTIONNAIRE)

ET, POUR AVOIR L'AVIS DES CITOYENS...

Non, c'est le PNR, c'est pour le questionnaire.

4 enjeux ont été définis et déclinés en 27 actions. C'est la troisième charte forestière de territoire du PNR Millevaches (la première date de 2011, la deuxième de 2014). Elle est établie pour la période 2022-2027. Le plan d'action vise un cap à long terme, avec des actions à court et moyen termes.

Son objectif ? «une trajectoire commune la plus favorable à tous»



Avec des bénéfices pour les entreprises du territoire, le vivant et les habitants, pour satisfaire le marché sans sacrifier la biodiversité.



Aaah, ça fait du bien, un peu de perspective...

La Charte fait l'objet d'un suivi annuel, d'un bilan intermédiaire en 2024 et sera mise à jour en fonction de l'avancement, de l'activité ou d'opportunités.

Le PNR invite tout un chacun à s'en saisir, afin que face aux urgences écologiques et vitales, personne ne scie la branche sur laquelle il est assis...

# ENJEU 1 Partager une culture forestière

Ce premier enjeu porte sur le pilier social du développement durable de la forêt. Les actions liées se concentrent sur la communication entre les acteurs grâce à une meilleure connaissance de nos milieux forestiers, la mise en relation entre personnes ou structures, et le partage des perceptions de la forêt par les acteurs, habitants et visiteurs du territoire. Dans un contexte de changement climatique où la forêt est de plus en plus médiatisée, et pas toujours sous ses meilleurs aspects (48 articles de journaux sur le thème des coupes rases en 2006 contre 470 en 2021)\*, il est plus que jamais important d'encourager le dialogue entre les multiples acteurs impliqués dans ce sujet.

Faciliter l'accès aux connaissances forestières, sensibiliser aux problématiques découlant du dérèglement du climat et partager les nouvelles techniques ou expérimentation de gestion et d'exploitation des milieux forestiers sont les maîtres mots de ce premier volet de la Charte.

\* Guy Landmann, Morgane Delay, Garance Marquet, Laurent Bergès, Catherine Collet, et al.. Expertise collective. CRREF " Coupes Rases et Renouveau des peuplements Forestiers en contexte de changement climatique " : Rapport scientifique de l'expertise. GIP ECOFOR; RMT AFORCE. 2023, 782 p. <https://hal.science/hal-04246488v1/file/rapport-expertise-CRREF-1.pdf>

## LE DIAGNOSTIC

### CLIMAT ACTUEL

#### Climat océanique

à influence montagnarde

Altitudes 400 à 900 m

Température annuelle moyenne  
-10 °C

Précipitations  
1 000 à 1 800 mm / an,  
avec une bonne répartition toute l'année

### SOL

#### Géologie

socle cristallin à base de

**granite et gneiss**

D'où des sols forestiers récents et pauvres

**Humus** principalement de type **moder**

(en français : « moyen », c'est-à-dire peu actif donc sa décomposition est lente

### HABITATS NATURELS

Grande variété de milieux naturels, dont certains se font de plus en plus rares : **landes sèches et humides, tourbières, prairies, milieux aquatiques, ourlet et fourrés forestiers, forêts anciennes.**

Présence d'habitats d'intérêt communautaire : **hêtraie à houx, hêtraies-chênaies subatlantiques, frênaies de ravins hyperatlantiques à scolopendre, aulnaies-frênaies du collinéen, boulaies pubescentes tourbeuses de plaine.**

### Une faune riche

oiseaux, insectes, mammifères



bondee apivore · pique-prune · chat forestier

### Des forêts à forte patrimonialité

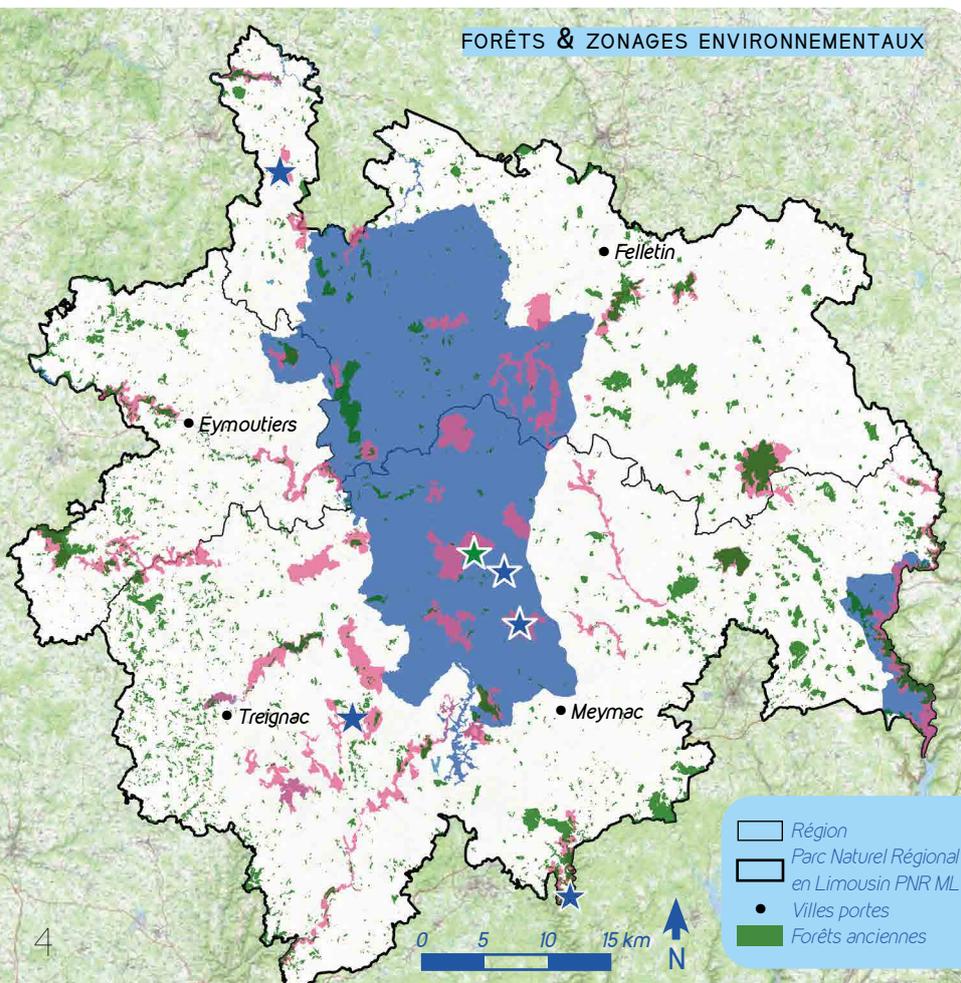
Les forêts anciennes

parcelles boisées depuis 1850 représentent

**9,5%** de la surface actuelle **16%** se situent sur les SIEM

Natura 2000 = 25% du Parc

### FORÊTS & ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX

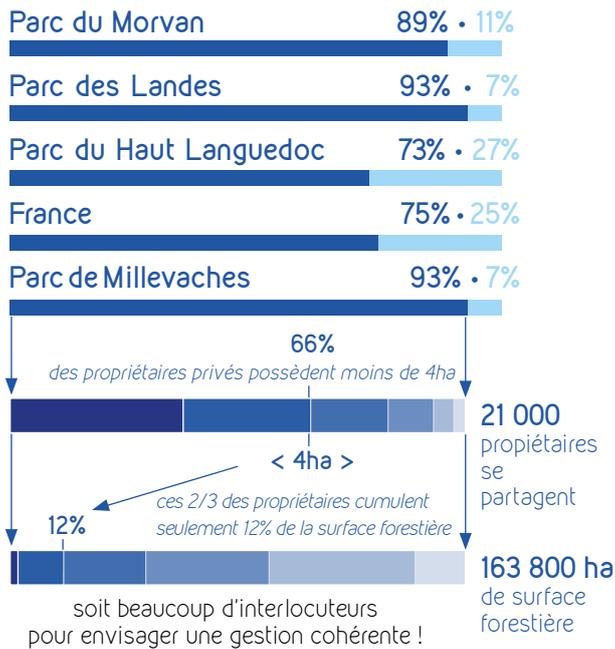


- Région
- Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin PNR ML
- Villes portes
- Forêts anciennes

- Natura 2000
- Sites d'Intérêt Ecologique Majeur SIEM
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)
- Réserve Naturelle Régionale (RNR)

## FONCIER • COMPARATIF

### Forêts privées et publiques, quelle répartition ?



Toutefois, la majorité des propriétaires (68%) résident en Limousin, Cantal ou Puy-de-Dôme et sont donc en prise direct avec les enjeux locaux...

## FORMATION

**4 établissements** formant aux métiers de la filière bois, à Meymac et à Felletin.

**1 établissement** formant aux métiers de la gestion des milieux naturels, à Neuvic.

► Du CAP à la licence pro.

► Formations à tous les métiers de la filière, de la plante à la planche (métiers de la gestion, de l'exploitation et de la commercialisation du bois).

## LES USAGES

- Cadre de vie reconnu, population stable.
  - Tourisme de pleine nature : randonnée, trail, baignade, activités nautiques.
  - Chasse, champignons, apiculture, cueillette de plantes médicinales...
- Attentes sociétales fortes dès la phase de réflexion avant la création du Parc, sur le foncier, le développement touristique et la rentabilité économique de l'exploitation de la forêt.
- Aujourd'hui : questionnements des associations citoyennes, couverture médiatique forte, regain de tension.

## L'ENJEU

# Aller vers un dialogue apaisé

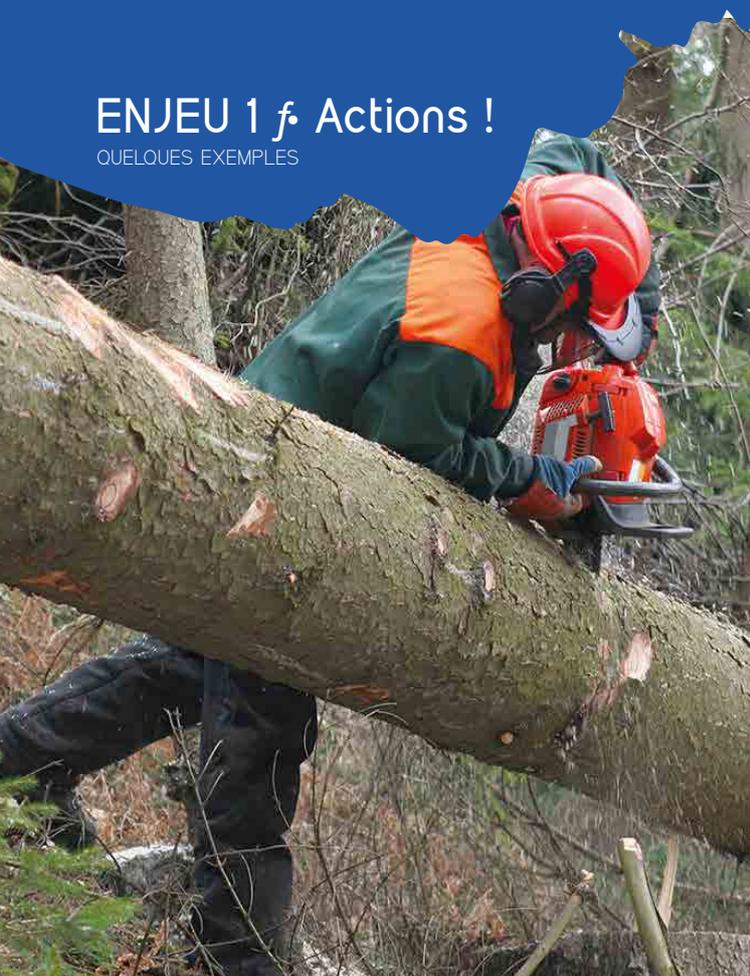
Depuis plusieurs décennies, on assiste à des manifestations contre les coupes rases et les monocultures de résineux, à des face-à-face entre forestiers, grand public et associations de protection de la nature. Et si tous ceux qui s'intéressent à la forêt avaient finalement plus de points communs que de divergences ? Le territoire du Parc est doté d'une culture forestière récente, notamment issue des campagnes de reboisement aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. La forêt, par son histoire, génère plusieurs regards. Cette situation a été évoquée tout au long des phases de concertation. Cela se traduit par un besoin de compréhension mutuelle au sein même des acteurs socioprofessionnels du monde forestier, mais également par une envie de sensibilisation, de dialogue et d'écoute réciproque avec la société civile.

## LES OBJECTIFS

- Mettre en place un langage commun sur les thématiques forestières pour comprendre les enjeux propres à chaque acteur, et prendre en compte les attentes de la société civile. Se détacher de l'émotion ou du technique pour comprendre le point de vue de l'autre.
- Valoriser les pratiques exemplaires.
- Sensibiliser le grand public pour sortir des idées reçues.
- Intégrer de nouveaux acteurs dans les instances forestières : architectes - maîtres d'œuvre, designers, paysagistes, consommateurs de la ressource bois, professionnels du tourisme, représentants de la société civile...
- Faire prendre conscience du rôle de la forêt et du bois dans l'adaptation au changement climatique.

## LES ACTIONS

- E1.A1 ► Partager et échanger les savoir-faire
- E1.A2 ► Accompagner les formations du territoire sur les enjeux environnementaux, paysagers et sociétaux
- E1.A3 ► Intégrer la société civile comme acteur à part entière
- E1.A4 ► Accompagner à la prise en compte de la forêt comme support d'activités de pleine nature
- E1.A5 ► Développer un réseau d'élus référents et médiateurs
- E1.A6 ► Sensibiliser le grand public sur les thématiques et enjeux de la filière bois
- E1.A7 ► Développer la forêt comme support d'apprentissage pour les écoles du territoire
- E1.A8 ► Caractériser sociologiquement les perceptions forestières



## Former les professionnels de la forêt

Le milieu forestier est en perpétuelle évolution, c'est ça de travailler avec du vivant ! Des transformations dues aux impacts humains sur le climat, évidemment, mais aussi aux innovations sociétales et technologiques (image satellites, drone, matériel et pratiques). Animer des projets avec les écoles, les lycées forestiers et des formations professionnelles permet d'inculquer au plus tôt une vision globale, à 360°, des enjeux auxquels seront confrontés les travailleurs du monde forestier de demain. Les enjeux propres à un Parc naturel régional sont peu connus des étudiants, alors même que des formations aux métiers de la filière bois existent sur le territoire. C'est pourquoi, depuis 2020, le Parc est partenaire du Module d'initiative locale (MIL) télédétection, module transversal monté par les professeurs en fonction des spécificités du territoire sur lequel se trouve leur établissement. Ce MIL figure au programme du Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) Gestion forestière du lycée forestier de Meymac (19). Les élèves apprennent à valoriser des images satellites ou issues de drones, à réaliser la cartographie de l'occupation des sols. Un bon prétexte pour évoquer aussi la biodiversité, les zones Natura 2000, les politiques territoriales et les pratiques sylvicoles.

## Rendre le grand public acteur à part entière

Les évolutions sociétales évoquées précédemment se traduisent, entre autres, par un regain d'intérêt pour le monde forestier. Des citoyens ou des associations se sentent de plus en plus concernés par ce qui se passe en forêt. À travers l'organisation d'ateliers, de journées thématiques voire de coopérations ponctuelles, les signataires de la Charte partagent la culture forestière avec des gens dont la forêt n'est pas le métier.

Le 7 mai 2022, l'Aubraie\* a organisé les premières Rencontres pour une forêt vivante en partenariat avec le Parc et le Pays Monts & Barrages. Plus de 200 personnes se sont réunies à Bujaleuf (87) à l'initiative de cette association signataire de la Charte, avec un point commun très simple : elles s'intéressent à la forêt. Plusieurs temps ont rythmé la journée. Le matin, une réunion des associations locales agissant pour une gestion durable des forêts avec l'appui de professionnels. L'après-midi, un « carrefour des initiatives positives » autour d'une trentaine de stands tenus par des acteurs de la filière bois, tous engagés pour une gestion durable des forêts : propriétaires, techniciens forestiers, élus locaux, associations, exploitants, pépinières, scieries, etc. L'occasion de s'informer sur des solutions concrètes telles que la mise en place d'un plan de gestion, les alternatives à la coupe rase, le regroupement avec d'autres propriétaires ou les aides financières existantes. Le PNR et le Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine ont présenté la richesse écologique de la forêt limousine, le rôle qu'elle joue sur la qualité des eaux, le changement

climatique et la qualité des paysages. Une sortie sur le terrain était également proposée, un atelier en forêt, pour découvrir le bois de Percy, à Cheissoux (87). Ce bois, menacé de coupe rase, a été acheté par l'Aubraie pour en faire un exemple de gestion forestière durable. Guidés par des membres de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) et des experts en gestion forestière, les participants ont pu réaliser qu'une forêt diversifiée en espèces d'arbres, d'âges différents, avec des sols vivants abrite une grande biodiversité végétale et animale.

« Une forêt diversifiée en espèces d'arbres, d'âges différents, avec des sols vivants abrite une grande biodiversité végétale et animale. »

En fin de journée, un débat sur le thème « quelle forêt voulons-nous pour aujourd'hui et pour demain ? » a permis un échange très ouvert, avec des questions importantes soulevées par le public. Faut-il choisir entre production de bois et protection de l'environnement ? Comment trouver les bons équilibres entre les différentes fonctions de la forêt : production, biodiversité et climat, paysages, activités de loisirs ? Pourquoi doit-on encourager

une forêt diversifiée de feuillus et de résineux ? Comment adapter nos forêts au changement climatique ? Comment reconstruire des filières qui valorisent les bois de qualité ? Un débat où chacun a pu s'exprimer, écouter et entendre des points de vue parfois opposés.

Le succès de ces Rencontres pour une forêt vivante prouve la curiosité du grand public au sujet des questions forestières, et l'intérêt croissant pour une gestion forestière durable.

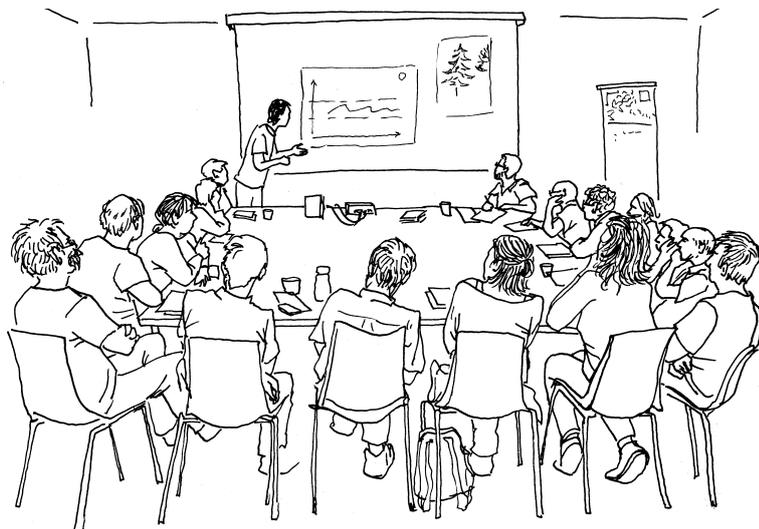
\* L'associatin l'Aubraie contribue à promouvoir une gestion durable des forêts, dans toutes leurs dimensions, économiques, écologiques et sociales, dans le Limousin. [www.alternativesforestieres.org/Association-l-Aubraie](http://www.alternativesforestieres.org/Association-l-Aubraie)

## Développer un réseau d'élus référents et médiateurs

Parmi les acteurs du monde forestier, les élus du territoire jouent de multiples rôles sur les questions forestières. Élus communaux, communautés de communes, conseillers départementaux ou régionaux, députés et sénateurs sont une interface entre les habitants et les acteurs du monde forestier.

Et dans les collectivités propriétaires de forêts, ils ont des obligations dans le cadre de leur mandat, comme le suivi de chantiers forestiers, mais pas toujours l'expérience ou les connaissances nécessaires. De plus, le maire a un droit de regard sur la gestion de la forêt privée, même si la commune ne

possède pas de forêt publique. De fait, les engins de chantier empruntent des pistes et chemins communaux qui doivent être remis en état après chaque chantier. Le maire ou un adjoint réalise les états de lieux d'entrée et de sortie. Les convois de transport de bois doivent également être déclarés auprès de la mairie. Les élus doivent donc maîtriser des connaissances de base sur le fonctionnement de la gestion forestière. À travers l'organisation de journées de formation, le Parc et ses partenaires les accompagnent dans l'acquisition de nouvelles compétences. Le Parc organise ces formations en partenariat avec Prosylva, avec comme objectif d'avoir un représentant par commune. Des journées qui se divisent en deux temps : une matinée d'informations techniques, et une sortie sur le terrain pour illustrer ces apports théoriques.



## Sensibiliser le grand public

Après les étudiants et les élus, les structures signataires de la Charte mettent en place des ateliers pour sensibiliser le grand public. Et quoi de mieux qu'apprendre en s'amusant ? Quitte à aborder des thématiques qui ne sont pas faciles d'accès. En soutenant et en programmant des expositions, des spectacles vivants ou des conférences, le Parc alimente le dialogue sur la forêt et donc la meilleure compréhension de ce monde complexe. Laissez-vous embarquer dans « *un lieu étonnant où les arbres se redressent, se racontent des histoires et observent la nuit...* » Le Parc a lancé cette invitation à se retrouver sur un site insolite, à l'occasion de la Nuit des forêts 2023, en partenariat avec l'association Mouvance. Rendez-vous fixé à Saint-Setiers (19), pour découvrir la Ceinture d'Orion, œuvre d'art dans une forêt laissée à l'état naturel. Après avoir suivi différentes explications, le public était invité à écouter la conteuse Sandrine Gniady évoquer ses explorations en forêt profonde, sur le site des Arbres redressés. Un spectacle gratuit, proposé à partir de 10 ans, se clôturant par un apéritif offert et un repas sorti du panier pour ceux qui le souhaitent.



La ceinture d'Orion et les Arbres redressés sont une installation pluridisciplinaire en pleine nature corrézienne, programmée en 1997 par Michèle Laveix et H. Nollen et réalisée par l'artiste Marcelle Van Bommel.

# ENJEU 2 Des écosystèmes forestiers et une filière bois résilients face aux aléas climatiques

Ce deuxième enjeu et les actions choisies concernent directement les pratiques forestières et leur impact sur l'environnement, donc le pilier environnemental du développement durable de la forêt : de la diffusion de connaissances sur ces écosystèmes à la valorisation de techniques de gestion et d'exploitation respectueuse de leur fonctionnement, en passant par des actions expérimentales d'adaptation au changement climatique. Échanger sur les techniques forestières, comparer nos expériences, accompagner financièrement les pratiques adaptées et connaître les spécificités du territoire pour mieux y adapter nos pratiques sont les mots d'ordre de ce volet de la Charte.

## LE DIAGNOSTIC

### Taux de boisement

autour de **50%** depuis 10 ans  
**163 800 ha** de forêts sur le territoire du Parc

Surface x 7 depuis le XIX<sup>e</sup> siècle

**82%** des peuplements de plus de 60 ans sont des feuillus

### PEUPEMENT • COMPARATIF

### Répartition en surface (Hectares) feuillus • résineux

**Parc du Morvan**  
 feuillus 61,5% • mixte 11% • résineux 27,5%

**Parc des Landes**  
 feuillus 9% • résineux 91%

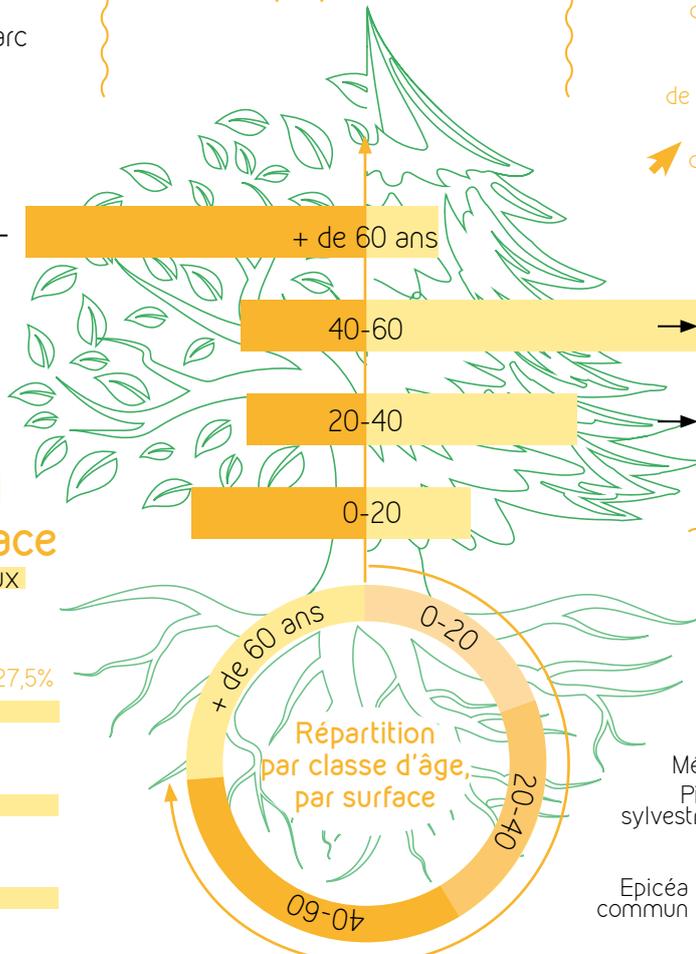
**Parc du Haut Languedoc**  
 feuillus 71% • résineux 29%

**France**  
 feuillus 67% • résineux 33%

**Parc de Millevaches en Limousin**  
 feuillus 45% • mixte 11,5% • résineux 43,5%

### RESSOURCE FORESTIÈRE

Répartition par classe d'âge, par surface & par type de peuplement



**72%** de la forêt a moins de 60 ans

### Occupation du sol stable depuis 15 ans

Dans les zones Natura 2000 du Plateau de Millevaches :

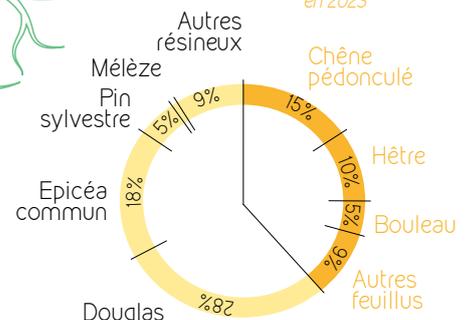
légère ↓ de la surface de plantation

↗ des friches forestières, ourlets et coupes rases

**73%** des peuplements entre 40 et 60 ans et

**65%** des peuplements entre 20 et 40 ans sont des résineux

**32 millions de m<sup>3</sup> de Bois fort**  
 = la ressource en bois vivant sur pied dans les forêts du Parc de Millevaches en 2023



### Répartition en volume 61% résineux • 39% feuillus

NB : Le volume de bois sur pied est estimé sur écorce, à partir d'arbre de diamètre 7,5cm (à 1,5m de hauteur) et jusqu'à une découpe. La souche et les branches ne sont pas comptabilisées.

## ÉQUILIBRE SYLVO-CYNÉGÉTIQUE

### Nécessité

de rendre compatibles la présence

d'une faune sauvage riche & variée avec la sylviculture.

+

### Un observatoire

Territoires-Gibiers en cours de déploiement.

### l'eau

le changement climatique accentue le manque d'eau.

La forêt est à la fois



**un atout**  
rôle de filtration, limite l'érosion, atmosphère fraîche



**une vulnérabilité**  
interception des pluies, diminution du débit des cours d'eau

## CHANGEMENT CLIMATIQUE

### Évolution du climat

Modification des précipitations annuelles

Augmentation des températures maximales et minimales

### Effets visibles

#### le dépérissement

plusieurs causes :

**mortalité biotique :**

virus, bactéries, champignons, insectes (notamment scolytes)

**mortalité abiotique :**

gel, sécheresse, tempêtes, excès d'eau

#### le taux de réussite des plantations est le plus bas

**23 %**

d'échec estimé

dans le Massif central en 2020

#### le risque incendie qui émerge en Limousin



**à savoir**  
la forêt relargue **+ de 90 %** de l'eau qu'elle intercepte sous forme d'évapotranspiration

## Atténuation des effets du changement climatique

### teqCO<sup>2</sup> ?

La tonne équivalente CO<sup>2</sup> est un indice introduit par le GIEC. Il permet de comparer les impacts que les gaz à effet de serre ont sur l'environnement et de les cumuler malgré leurs origines diverses.

#### Sequestration

La forêt joue un rôle de « puits » de carbone dans la biomasse et dans les sols.

Ici, elle stocke

54 millions de teqCO<sup>2</sup>

quand les émissions en

Nouvelle-Aquitaine s'élèvent à

44 millions de teqCO<sup>2</sup>

#### Potentiel

L'accroissement annuel

de la forêt offre un potentiel de **1,95 millions de teqCO<sup>2</sup>/an**

NB : l'exploitation du bois destiné à être brûlé,

libère le carbone stocké tout au long de sa vie.

#### Substitution matériau

NB : l'exploitation d'arbre en bois d'œuvre permet de séquestrer le carbone durant des siècles !

1 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre

= 1 teqCO<sup>2</sup> stocké

## L'ENJEU

# Préserver les écosystèmes

Dans ce contexte climatique incertain, une priorité : favoriser la résilience des milieux forestiers du territoire. Or la résilience d'un écosystème est directement liée à sa biodiversité. Le secteur économique forestier, pan non négligeable de l'économie locale, dépend donc du bon état de la biodiversité sur le territoire du Parc. Une fragilisation de ce secteur serait source de fortes vulnérabilités territoriales.

## LES OBJECTIFS

- Maintenir l'hétérogénéité de notre massif forestier, en termes de propriétaires forestiers, gestionnaires, peuplements... Le maintien de cette hétérogénéité participe à la résilience globale du système actuel. La Charte doit donc permettre de développer de nouveaux marchés pour répondre à cette diversité.
- Continuer à prendre en compte les facteurs environnementaux dans les pratiques sylvicoles, avec un objectif premier de bois d'œuvre (diversification des essences, des techniques de renouvellement des peuplements, qualité des pratiques, impacts sur le sol...).
- Anticiper les risques climatiques, que ce soit sur la question de la ressource en eau (quantité et qualité), de l'accès aux massifs en cas d'incendie, du dépérissement... Estimer au mieux ces risques et leurs impacts sur le territoire pour les intégrer dans la gestion courante des forêts, avec des solutions fondées sur la nature.

## LES ACTIONS

- E2.A1 ► Porter à connaissance sur les enjeux environnementaux, paysagers, eau et sociaux sur les forêts du PNR
- E2.A2 ► Mettre en place un réseau commun d'expérimentations existantes sur le territoire et en poursuivre le développement
- E2.A3 ► Déployer un observatoire du territoire sur les questions forestières
- E2.A4 ► Anticiper les risques climatiques sur les massifs forestiers du PNR
- E2.A5 ► Poursuivre le dispositif OPAGE
- E2.A6 ► Valoriser des pratiques exemplaires de gestion multifonctionnelle via le SylvoTrophée
- E2.A7 ► Recréer des ouvertures paysagères et améliorer les transitions entre milieux
- E2.A8 ► Expérimenter une cohérence foncière en vue d'une gestion à une échelle « massif »
- E2.A9 ► Préserver un équilibre sylvo-cynégétique

## E2.A1 ▶ Porter à connaissance les enjeux environnementaux, paysagers, eau et sociaux sur les forêts du Parc

L'une des missions communes à tous les Parcs naturels est l'accueil, l'éducation et l'information ; en particulier quand il s'agit d'accompagner à la compréhension des écosystèmes qui le constituent ! En ce sens, des documents techniques, administratifs ou de vulgarisation sont régulièrement produits. Ces supports permettent de transmettre des connaissances et de sensibiliser aux enjeux environnementaux, que ce soit par le journal du Parc, par des guides pratiques ou même par ce livret ! En 2022, le Parc a également été invité par une mission parlementaire à s'exprimer sur l'adaptation au changement climatique de la politique forestière et la restauration des milieux forestiers.

Le Parc a répondu aux interrogations des députés lors d'une journée organisée à Meymac (19). Au programme, une table ronde pour une série de questions/réponses en présence d'autres acteurs du territoire, dont certains signataires de la Charte, et des visites sur le terrain. La synthèse rappelle que la gestion forestière s'appuie sur deux grands principes : les mécanismes naturels et l'intervention humaine. Autrefois, cette dernière était moins prégnante face aux évolutions accidentelles ; aujourd'hui, nous devons nous adapter au changement climatique, dans un contexte incertain à long terme. Nombre de questions restent sans réponse. Les arbres présents sont-ils condamnés, et à quelle échéance ? Demain, quelles essences seront plus adaptées aux variations climatiques et aux attaques diverses ? Quels types d'usages aurons-nous du bois : bois énergie, bois d'œuvre ?

La réponse fournie par le Parc avance que la sylviculture doit se pratiquer en diversifiant autant que possible les essences et les hauteurs d'arbres dans les parcelles, en évitant les plantations monospécifiques, et sans tout miser sur les essences exotiques. Le Parc incite également à promouvoir une exploitation sylvicole la plus respectueuse pour les sols, l'eau, la faune, les paysages, les usagers de la forêt, et donc une amélioration de la résistance et de la résilience des

écosystèmes. Questionné sur les coupes rases, technique qui consiste à prélever la totalité d'une forêt en une seule fois pour faire place à une nouvelle forêt issue de semis ou de plantation, le Parc rappelle qu'elles ne sont que de l'un des nombreux outils du forestier pour renouveler un peuplement. Outil qui devient de plus en plus inadapté. Les impacts négatifs des coupes rases se constatent d'un

point de vue social (paysages, critiques sociétales...), environnemental (dégradation des sols, des eaux et de la biodiversité...) et économique (coût de plantation plus élevé, récolte d'arbres trop jeunes...).

Par conséquent, selon le concept de développement durable de la Charte et en accord avec d'autres expertises\*, les coupes rases ne peuvent qu'être déconseillées, réservées à des cas extrêmes de forêts dépérissantes et en prenant des précautions de mise en œuvre (tassement des sols, protection des cours d'eau...).

Au cœur de ces préoccupations se situe donc l'équilibre entre un prélevement maîtrisé de la ressource, une balance économique équilibrée, et la satisfaction des besoins sociaux. Sur ces questions, que ce soit avec des propriétaires forestiers ou des gestionnaires, le Parc a un rôle de conseil.

« Les coupes rases ne sont que de l'un des nombreux outils du forestier pour renouveler un peuplement. Outil qui devient de plus en plus inadapté. Elles ne peuvent qu'être déconseillées, réservées à des cas extrêmes de forêts dépérissantes, des ouvertures de vues paysagères ou la restauration de milieux naturels. »

\* 2021, « Les coupes à blanc en forêt, une problématique d'actualité du massif du Morvan », Cahiers scientifiques du Parc Naturel Régional du Morvan 13, 12 pages. <https://www.calameo.com/read/001010586a8c953909231?page=1>

2023, « Expertise collective CREEF : Coupes Rases et RENouvellement des peuplements Forestiers en contexte de changement climatique », Rapport scientifique de l'expertise, Paris : GIP ECOFOR, RMT AFORCE, 782 pages. <http://www.gip-ecofor.org/expertise-crref-coupes-rases-et-renouvellement-des-peuplements-forestiers/>

# Améliorer la forêt avec l'OPAFE

...En chiffres  
Entre 2018 et 2022,

**260 000 €**

d'aides OPAFE ont été distribuées.  
Elles ont financé  
des travaux auprès de

**80** propriétaires forestiers,  
pour une surface de

**550** hectares.

Je suis un outil unique en France et au Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, je suis ? L'OPAFE! (et paf !).

Le seul dispositif financier de la Charte forestière pour aider les propriétaires forestiers qui s'engagent dans une gestion multifonctionnelle de la forêt. Le changement est toujours difficile car il induit une prise de risque. Alors demander des changements de gestion aux propriétaires forestiers, c'est bien, mais les accompagner financièrement, c'est mieux. Et cela rassure tout le monde, tant au point de vue des pratiques qu'au point de vue du partage des risques.

Depuis 2011, l'OPAFE permet d'accompagner techniquement et financièrement des projets sylvicoles prenant mieux en compte les enjeux sociétaux, environnementaux et économiques. Donc, des chantiers qui vont vers davantage de multifonctionnalité, de résilience, de diversité économique. L'OPAFE encourage les plantations diversifiées, avec plusieurs essences objectives

et des essences d'accompagnement, la création de lisières favorables aux pollinisateurs, et l'augmentation de la part de feuillus dans les plans de reboisement. En outre, les parcelles issues de coupes rases de feuillus ne sont pas éligibles au dispositif, et les protections plastiques ne sont pas financées. L'objectif est de développer des pratiques qui sortent des habitudes, en informant tout d'abord les propriétaires de leur existence, puis en aidant à leur mise en place grâce à un accompagnement technique et financier. Le dispositif est financé par la région Nouvelle-Aquitaine.

Plusieurs types d'aides existent :

- ▶ pour le renouvellement d'un peuplement par régénération naturelle<sup>2</sup> ;
- ▶ pour l'irrégularisation<sup>3</sup> d'un peuplement forestier ;
- ▶ pour l'amélioration des peuplements de feuillus et/ou de pins ;
- ▶ pour le reboisement diversifié après une coupe rase.



<sup>1</sup> OPAFE : Opération Programmée d'Amélioration Forestière et Environnementale. [www.pnr-millevaches.fr/Aides-forestieres-2023-2026](http://www.pnr-millevaches.fr/Aides-forestieres-2023-2026)

<sup>2</sup> Régénération naturelle : renouvellement d'un peuplement à partir des graines présentes sur le terrain, sans plantation.

Une des techniques consiste à conserver les meilleurs arbres, appelés semenciers, d'accompagner le renouvellement naturel puis d'éliminer les arbres anciens.

<sup>3</sup> Irrégularisation : processus visant à obtenir des essences, diamètres et âges d'arbres différents, et donc de hauteurs différentes. On parle alors de futaie irrégulière.

## Avec le SylvoTrophée, valoriser des pratiques exemplaires

Lorsqu'on entend parler d'environnement, c'est surtout pour de mauvaises nouvelles. Pour contrer cette morosité, quatre Parcs naturels régionaux ont créé un prix, le SylvoTrophée, qui vise à distinguer les parcelles forestières, et donc leurs propriétaires, qui adoptent une gestion multifonctionnelle. L'occasion de se réjouir de l'évolution des pratiques, d'admirer et de s'inspirer de ces parcelles où cohabitent des activités économiques, écologiques et sociales, et d'encourager d'autres propriétaires forestiers dans cette démarche.

Organisé tous les 2 ans, le SylvoTrophée récompense les forêts gérées de façon à produire du bois de qualité, tout en respectant l'environnement et les autres usages. Ce concours a donc pour objectif de mettre en lumière des pratiques sylvicoles vertueuses auprès des propriétaires, gestionnaires et usagers. À cette occasion, le PNR fait visiter à différents publics les parcelles lauréates, l'idée étant de faire évoluer les usages en montrant le bien-fondé de ces techniques sylvicoles.

La première édition du SylvoTrophée a eu lieu en 2018 dans le cadre d'un projet commun aux sept parcs du Massif central, orchestré par l'association Inter-Parcs du Massif central (IPAMAC). Le jury est composé de gestionnaires, d'écologues et d'usagers.

Lors de l'édition 2020/21, le jury a couronné un groupement forestier familial. La propriété a été choisie à l'unanimité. La parcelle, majoritairement composée de douglas, en début de conversion en futaie irrégulière, s'est démarquée par l'attention de chacun à équilibrer production de bois

et amélioration de la biodiversité. L'échange de bons procédés avec une ferme équestre à proximité – entretien des pistes par le passage des groupes, contre une forêt et un paysage accueillants – a fini de convaincre le jury. Le SylvoTrophée valorise et diffuse les usages répondant aux objectifs, fixés par le Parc, de concilier sylviculture et préservation d'un environnement de qualité, tout en assurant la pérennité de la ressource forestière. Une mission essentielle à la réconciliation des usagers et acteurs de la filière forêt bois !



# ENJEU 3 Augmenter la création de valeur ajoutée sur le territoire et développer des circuits de valorisation du bois de proximité

Ce troisième enjeu et les actions correspondantes traitent du pilier économique du développement durable de l'activité forestière. Il englobe les actions en lien avec la valorisation du bois sur le territoire du Parc. Que ce soit en mobilisant des ressources peu utilisées par les entreprises de transformation (typiquement, les feuillus), en incitant à l'utilisation du bois local (« Tu vois la nouvelle halle ? Eh bien, elle est faite avec les arbres de la forêt communale ! ») ou en innovant sur de nouvelles techniques (développement de machines à faible impact sur le sol, installation de petites chaudières à bois, ...).

En résumé, les actions liées à cet enjeu incitent à produire du bois de qualité afin de le transformer, le plus localement possible, en produits à forte valeur ajoutée (charpente, menuiserie, ameublement) et à destination des usagers du territoire (particuliers, entreprises, collectivités).

## LE DIAGNOSTIC

### DGD

#### Document de Gestion Durable

Les DGD sont nécessaires pour une bonne gestion du patrimoine forestier, et sont exigés par les services de l'État en contrepartie d'une demande d'aide ou d'aménagements fiscaux.

#### 3 types existent :

##### PSG

plan simple de gestion  
Document propre à une forêt,  
obligatoire au-delà de 20 ha

##### RTG

règlement type de gestion  
Pour les propriétaires  
ne rentrant pas dans le cadre  
d'une obligation de PSG

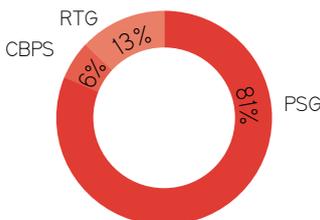
##### CBPS

code de bonnes pratiques sylvicoles  
Un moyen simple de gérer  
les petites surfaces

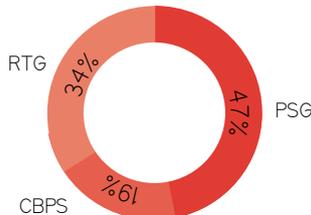
### GESTION FORESTIÈRE

Répartition des 3 types de DGD sur le Parc de Millevaches

#### en surface



#### en nombre



Source : CRPF\_NLA - avril 2020

#### forêts privées

**32%**

sont dotées d'un DGD

#### forêts publiques

**100%** des forêts domaniales  
**97%** des forêts des collectivités

ont un DGD qui s'appelle l'aménagement forestier.

des certifications forestières

**17 %**

de surface  
**PEFC**

(Programme de reconnaissance des certifications forestières)

**FSC**

(Forest Stewardship Council)

en cours de déploiement

### EXPLOITATION

**80 %**  
du volume de bois sur pied se situe dans des zones plutôt faciles à exploiter



Prélèvements annuels

**1 204**  
milliers m<sup>3</sup>/an

dont  
**85 %**  
de résineux.



### Flux

#### COMPARATIF

données récoltées entre 2013 & 2021

EN M<sup>3</sup>/HA/AN

NB  
Le bilan des flux de bois en forêt correspond à la production biologique à laquelle on soustrait les prélèvements et la mortalité.



Source : Observatoire des forêts / données IGN / 2018-2022

## FILIÈRE

**1 000**  
emplois  
directs  
sur le Parc

~ **1 000**  
en périphérie  
directe

Égletons, Ussel,  
Bourgneuf

La Filière  
est complète  
pépiniéristes,  
gestionnaires,  
exploitants, scieries,  
2<sup>e</sup> transformation :  
menuiserie,  
construction...



Des difficultés  
de recrutement

## CONSOMMATION

**Bois d'œuvre (BO)**  
construction bois, aménagement



1<sup>re</sup> essence  
= douglas

**Bois énergie (BE)**  
bois bûche, plaquettes, granulés



1<sup>re</sup> source  
de production  
de chaleur  
sur le Parc



Augmentation de la  
demande  
en BO résineux  
et en BE

## approvisionnement

Pour les entreprises de  
1<sup>re</sup> transformation

appo.  
local  
~ **70 km**

le volume exploité  
sur le Parc  
est utilisé

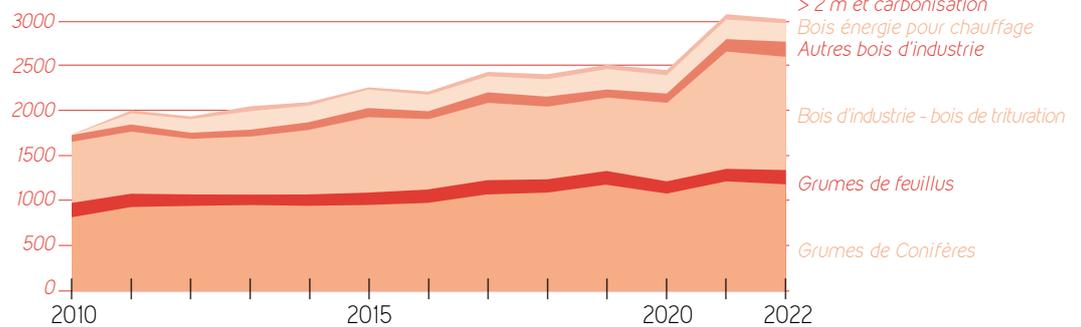
1/3  
sur le  
PNR      2/3  
en  
périphérie f

le volume scié  
est estimé à  
**160 000**  
**m<sup>3</sup>/an**  
majoritairement  
en résineux

Pour les entreprises  
de  
2<sup>e</sup>  
transformation  
appo.  
=  
import  
majoritaire

## volumes récoltés

En Milliers de m<sup>3</sup> en Limousin



Source : Agreste - 2024

## L'ENJEU

# Utiliser le bois sur le territoire

Le territoire du PNR produit une grande quantité de bois, notamment de résineux (épicéa, douglas). Une filière économique s'est développée et fournit des produits à l'échelle nationale et internationale. Néanmoins, l'utilisation du bois sur le territoire n'est pas assez développée.

## LES OBJECTIFS

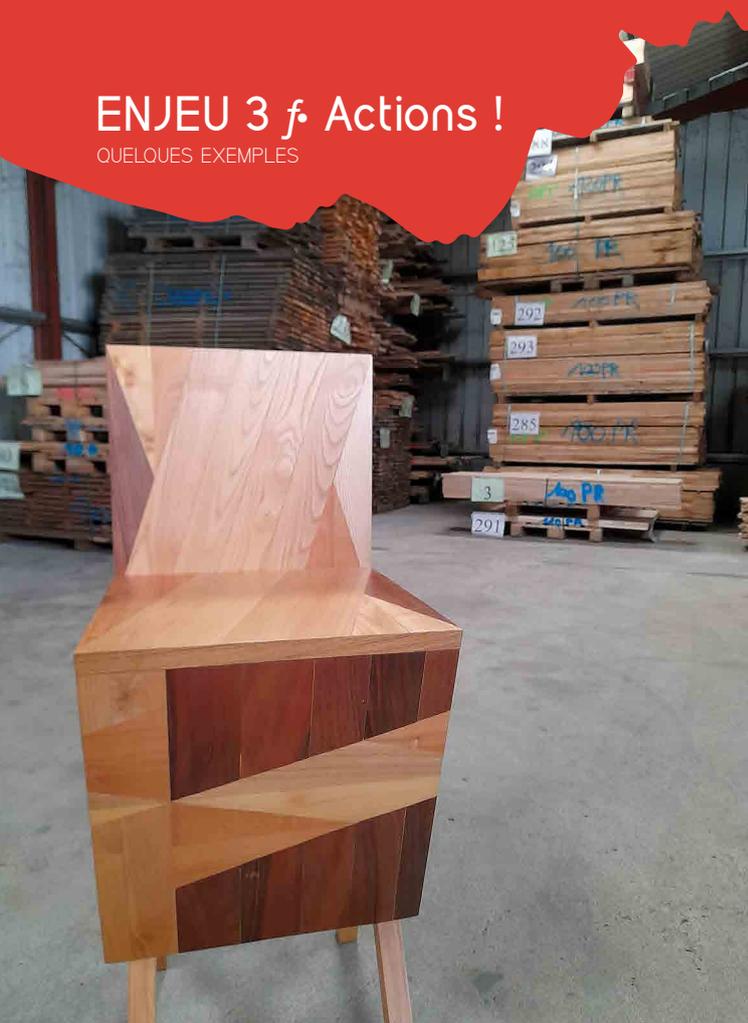
- ▶ Augmenter la part de bois sur le Parc tout en restant dans des logiques de filière durable.
- ▶ Réorganiser les flux de bois et produits finis vers le territoire, sans toutefois se couper des marchés nationaux et internationaux, avec une priorité à la production de bois pour la construction, puis de bois énergie à partir de sous-produits.
- ▶ Maintenir, voire développer le tissu d'entreprises et les valoriser, notamment les entreprises artisanales qui maillent le territoire. Certaines d'entre elles présentent une polyvalence et une adaptabilité pouvant répondre à la variété des produits bois (feuillus, gros bois, essences à la marge...).
- ▶ Valoriser les métiers, pour renforcer l'attractivité de la filière bois et faire face aux difficultés de recrutement.
- ▶ Développer des réseaux producteur/transformateur/consommateur.
- ▶ Développer une filière tournée vers le feuillu et les gros bois de qualité, pour une utilisation en construction bois.
- ▶ Développer des marchés de niche, des microfilières, qui permettraient d'optimiser la valorisation de produits issus des forêts hétérogènes, aujourd'hui peu valorisés.

## LES ACTIONS

- E3.A1 ▶ Consolider le tissu actuel d'entreprises et apporter de la polyvalence
- E3.A2 ▶ Développer une valorisation pour le feuillu
- E3.A3 ▶ Augmenter l'usage du bois local dans les projets publics
- E3.A4 ▶ Expérimenter des nouveaux « systèmes constructifs »
- E3.A5 ▶ Inciter à l'installation de petites unités chaudières bois par les collectivités
- E3.A6 ▶ Valoriser les métiers de la filière bois
- E3.A7 ▶ Accompagner au développement de la petite mécanisation et/ou à faible impact

## ENJEU 3 f. Actions !

QUELQUES EXEMPLES



E3.A2

## Valoriser les feuillus

Historiquement, le plateau de Millevaches était, encore récemment, très peu forestier : 5% de forêts en 1914\*. Suite à des campagnes de boisement massives entre les années 1950 et 1970, principalement en résineux, les surfaces forestières constituées de feuillus sont devenues minoritaires, en particulier en terme de volume de bois sur pied (environ 1/3 de feuillus contre 2/3 de résineux sur le territoire du Parc)\*\*. Les enjeux de préservation de ce milieu naturel sont donc forts et passent par une valorisation de cette ressource « rare ».

Le Parc mène donc un travail de réflexion sur la conservation du boisement feuillu pour des questions environnementales, paysagères et énergétiques. Au programme, des ateliers, des discussions et des rencontres sur la valorisation de ces essences, et une mise en relation des différents acteurs pour recréer un cheminement, afin que les transformateurs utilisent le bois de feuillus. Le bois bûche, notamment, est une véritable richesse dans le contexte actuel. C'est pourquoi le Parc, en partenariat avec l'ADEME, a la volonté de déployer les poêles de masse chez les habitants du territoire.

\* 2001, « Guide simplifié. Stations forestières et choix des essences sur le plateau de Millevaches », 64 pages, PNR ML, CRPF du Limousin

\*\* Inventaire IGN 2021

E3.A3

## Construire en bois local, c'est possible !

Avec environ la moitié de sa surface occupée par les forêts, le Parc constitue un réservoir de bois. La valorisation et l'utilisation de cette ressource se fait toutefois de plus en plus rarement sur le territoire. Pour aider à ce que le bois des forêts situées sur nos communes soit utilisé dans les bâtiments publics, les signataires de la Charte favorisent les échanges entre les intervenants de tels projets (ONF, conseils municipaux, propriétaires forestiers privés, architectes...).

Le matériau bois possède de nombreux atouts pour la construction et la rénovation : matériau isolant, léger, avec une grande résistance mécanique... Alors, depuis 2015, le Parc a accompagné 15 projets portés par des collectivités souhaitant développer l'utilisation de bois en circuit court dans leurs projets de construction, rénovation ou

extension. Grâce à la Région Nouvelle-Aquitaine et à ses partenaires techniques – l'interprofession FIBOIS Nouvelle-Aquitaine et les Collectivités forestières de Nouvelle-Aquitaine –, le Parc porte un appel à projets à destination des collectivités souhaitant valoriser du bois local, voire communal, issu autant que possible de forêts publiques. Les communes et communautés de communes peuvent bénéficier d'un accompagnement technique dès l'émergence des projets ainsi qu'un accompagnement financier à hauteur de 40 % de l'étude architecturale. De quoi inspirer d'autres projets innovants !



L'ancienne poste de Flayat (23), réhabilitée en Tiers-Lieu et gîte d'étape.

# Gros plan sur les métiers de la filière bois

La filière bois recrute et le fait savoir ! Elle est composée de multiples activités qui recherchent des employés qualifiés, de la gestion des forêts au montage d'une charpente en passant par le commerce des produits bois. Soutenir des actions qui visent à mieux faire connaître la réalité de ces métiers, c'est favoriser la compréhension du monde forestier. Et convaincre que, quand on a une forêt comme cadre de travail, c'est qu'on fait sans doute le plus beau métier du monde.

« La filière bois offre une belle diversité de métiers et de réelles perspectives professionnelles. »

Les Pôles d'équilibre territoriaux ruraux (PETR) du Pays Monts & Barrages et du Pays Sud-creusois en ont fait leur filière prioritaire, dans le cadre de leur mission de développement économique du territoire. Ensemble, ils portent la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale, nommée GPECT des Mille Sources, avec le soutien de l'État et de la Région. L'objectif : anticiper au mieux les besoins des entreprises présentes sur ce territoire, favoriser l'accès à l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels.

La filière bois fait face à des difficultés de recrutement très fortes sur différents postes, des ouvriers forestiers aux opérateurs de scierie, en passant par des techniciens de maintenance...

Les centres de formation souffrent d'un fort déficit d'attractivité, bien que fortement soutenus par l'État et les filières professionnelles. Pourtant, la filière offre une belle diversité de métiers et de réelles perspectives professionnelles. Partant de ces constats, le GPECT des Mille Sources a organisé plusieurs événements : deux éditions de la Quinzaine du bois, en 2020 et 2021, et le premier forum territorial pour l'emploi de la filière bois, en octobre 2022.

Au programme des Quinzaines du bois :

- ▶ des réunions d'information pour les demandeurs d'emploi intéressés par l'événement, les postes à pourvoir et les formations ;
- ▶ des visites d'entreprises qui recrutent, avec présentation de l'entreprise, des postes à pourvoir et entretiens individuels en fin de visite ;
- ▶ des visites de centres de formation, avec présentation des formations proposées, des débouchés professionnels possibles et des modalités d'inscription ;
- ▶ une réunion de présentation du tissu économique local, de la filière bois, des entreprises implantées sur le territoire, des métiers, et de la prévention des risques professionnels.

Ces deux éditions ont permis le recrutement d'une vingtaine de personnes.

En 2022, le premier forum territorial pour l'emploi de la filière bois s'est tenu à Bourganeuf (23), concentré sur deux journées. De même que les Quinzaines du bois, l'événement vise à faire découvrir la filière bois et ses métiers grâce à des stands, des simulateurs et un job dating. Des tables rondes étaient également organisées, sur l'adéquation entre l'évolution des métiers et l'offre de formation, et les leviers de l'attractivité pour la filière et le territoire.



# Favoriser une co-évolution des acteurs

## Portrait-robot de l'animateur de la Charte

### Son rôle

- > Intégrer la forêt dans une approche multifonctionnelle en cohérence avec la Charte.
- > Favoriser les bonnes pratiques de gestion durable.
- > Apporter un appui technique et une expertise.

### Ses missions principales

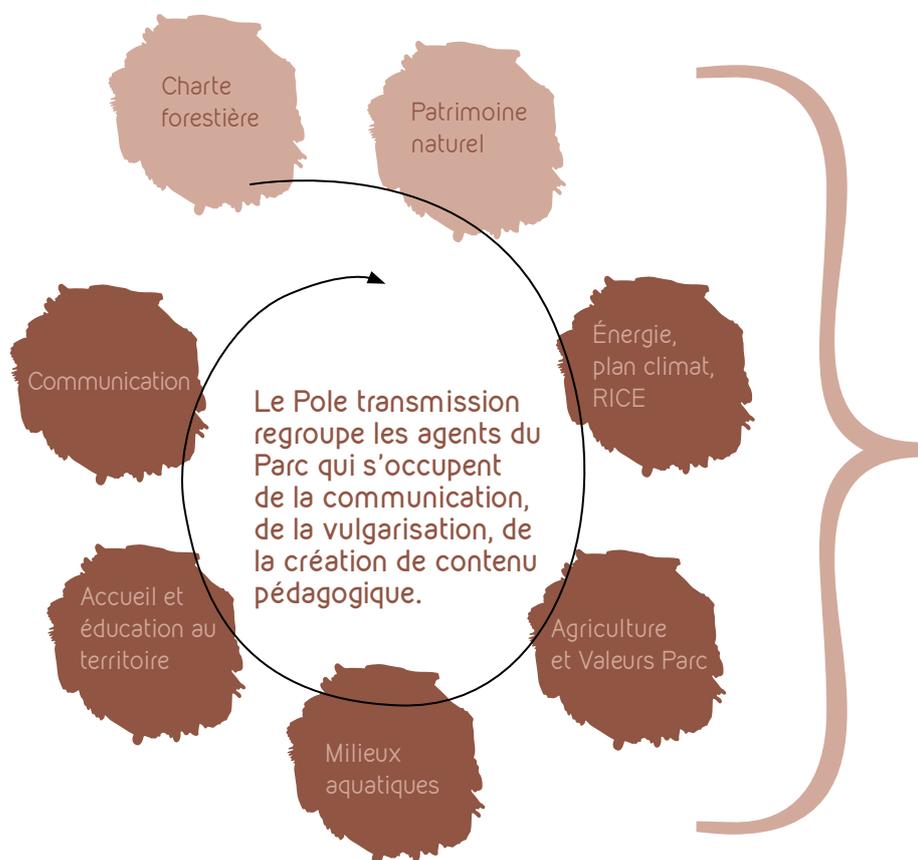
- > Impulser et coordonner les actions de la Charte.
- > Animer des groupes de travail, des commissions, des concertations...
  - > S'assurer de la mise en œuvre, du suivi, de l'évaluation et de la valorisation des actions.
  - > Monter des dossiers, développer des projets...
  - > Faire le lien avec les professionnels de la filière, les partenaires, les collectivités.

### Son profil

- > Une parfaite connaissance de la filière bois.
- > Des connaissances en sylviculture, écologie, cartographie.
- > Une capacité à travailler en équipe et en réseau.

### Son lieu de travail

- > Millevaches et tout le territoire du Parc.



## L'ENJEU

### Faire vivre la Charte

Les concertations ont créé une dynamique positive d'échanges entre les acteurs du territoire. Il est indispensable de maintenir ce mouvement pour pouvoir avancer ensemble vers une forêt plus durable. Pour assurer le bon déroulement des actions et faire vivre la CFT, il est essentiel d'organiser son animation et sa coordination, et de le faire savoir à tous les publics.

## LES OBJECTIFS

- ▶ Pérenniser la dynamique.
- ▶ Mettre en œuvre les – nombreuses – actions mentionnées.
- ▶ Animer et coordonner la Charte Forestière de Territoire.

## ACTIONS

- E4.A1 ▶ Coordonner la Charte forestière de territoire
- E4.A2 ▶ Communiquer sur les actions de la Charte forestière de territoire
- E4.A3 ▶ Organiser des conférences sur la forêt et la filière bois

# ENJEU 4 f Actions !

QUELQUES EXEMPLES



## E4.A1 ▶ Des moyens humains pour animer la Charte et coordonner les actions

Pour animer et coordonner les actions, la Charte prévoit des moyens humains pour « coordonner la Charte forestière de territoire ». Dans les faits, le Parc consacre 1,6 ETP (équivalent temps plein), voire davantage, pour maintenir la dynamique d'échanges lancée pendant les phases de concertation. Un travail organisé sur la base de la transversalité des compétences techniques des agents du Parc.

L'animateur de la Charte forestière de territoire est une personne centrale. Son poste représente le « 1 » devant la virgule, le 0,6 restant étant réparti entre plusieurs personnes. Son rôle ? Ce n'est pas uniquement de mener des actions, mais aussi mobiliser les partenaires, organiser, mettre en relation, animer, vulgariser... En résumé, veiller à ce que les actions définies soient mises en œuvre. C'est transversal en réalité ; toute l'équipe technique du Parc peut être amenée à travailler sur des sujets liés à la forêt.

Grâce à leurs compétences techniques, les agents travaillent donc tous ensemble, sur le sujet de la forêt, à remplir les cinq missions d'un Parc naturel régional qui sont les suivantes :

- > Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;
- > Contribuer à l'aménagement du territoire ;
- > Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- > Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- > Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et contribuer à des programmes de recherche.

Ainsi, le chargé de mission qui s'occupe du patrimoine naturel et notamment des forêts anciennes, gère deux actions de la CFT : l'OPAFE et le SylvoTrophée. Les six agents du pôle transmission du Parc proposent des outils pédagogiques pour mettre en œuvre la sensibilisation du grand public. Cette équipe travaille main dans la main avec l'animateur de la Charte sur le montage des animations. Même chose pour l'action sur le bois construction, où il travaille en binôme avec la personne chargée des sujets énergies renouvelables et climat, sur l'utilisation du bois local.

Il est également amené à se déplacer chez des partenaires de la CFT, par exemple l'Union régionale des communes forestières. Des membres du CNPF, des coopératives forestières, des gestionnaires participent aussi aux comités techniques et aux Copil.

## E4.A2 ▶ Des kakémonos pour expliquer la Charte

Le Parc a créé des supports de communication, une série de deux kakémonos, dans le cadre de l'action : « communiquer sur les actions de la Charte forestière de territoire ». Ils sont destinés à être utilisés dans tous les événements où le PNR tient un stand et lors des événements organisés par le Parc. L'objectif ? Susciter la discussion et engager le dialogue autour des enjeux liés à la forêt.



# La Charte forestière de territoire est ambitieuse !

Elle est la concrétisation de nombreux échanges, avec de nombreux partenaires. Un projet de territoire en somme, où les signataires s'accordent sur de grandes orientations pour la filière forêt-bois locale. Parce que la santé des populations et des activités humaines est liée à la santé des écosystèmes, la CFT défend une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt. Un juste milieu à trouver entre productivisme, protectionnisme et usages récréatifs de la forêt.

À mi-parcours, en 2025, une évaluation rendra compte des actions menées aux habitants, aux financeurs et aux signataires. La Charte sera mise à jour en fonction de l'avancement des actions, de l'actualité, ou d'opportunités. Les actions définies en 2022 l'ont été de manière suffisamment large pour permettre l'émergence de nouveaux projets en cours de route ; la Charte demeure souple et dynamique, pour répondre au mieux aux enjeux. Ainsi, le risque incendie, qui a connu une accélération soudaine, est pris en compte. Un renouvellement est prévu en 2027/2028, avec à nouveau un diagnostic et la rédaction d'une 4<sup>e</sup> charte.

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin joue un rôle majeur d'information et d'accompagnement des différents acteurs. Ses objectifs ? Atteindre un bon état écologique des forêts de production, garder une partie des

forêts sans intervention pour développer la biodiversité, permettre du stockage carbone dans les produits bois, diversifier les ressources, et surtout limiter l'impact du changement climatique. Pour atteindre ces objectifs, le Parc déconseille les coupes rases, sauf dans des situations extrêmes.

En 2023, le Parc a acheté une forêt sur la commune de Pradines (19). Une action pédagogique de plus qui s'inscrit dans les cinq grandes missions du PNR : protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, contribuer à l'aménagement du territoire, contribuer

au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie, contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public, et réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et contribuer à des programmes de recherche.

« La Charte forestière de territoire défend une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt. Un juste milieu à trouver entre productivisme, protectionnisme et usages récréatifs de la forêt. »

## Ils ont déjà signé la Charte !

### Des associations

- ▶ L'Aubraie pour une forêt vivante en Limousin
- ▶ Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine
- ▶ Limousin Nature Environnement
- ▶ Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) Limousin
- ▶ Fédération départementale des chasseurs de la Corrèze

### Un établissement d'enseignement

- ▶ EPLEFPA de Haute-Corrèze (lycée forestier de Meymac)

### Des propriétaires et des professionnels de la forêt et de la filière bois

- ▶ Fransylava - Forestiers privés en Limousin
- ▶ GDF Monts & Barrages
- ▶ GDF Plateau de Millevaches
- ▶ Hêtre en forêt
- ▶ Société forestière de la Caisse des dépôts
- ▶ Association syndicale libre de gestion forestière - Forêts vivantes du Sud-Est creusoises
- ▶ Alliance Forêts Bois
- ▶ CFBL
- ▶ Unisyly
- ▶ ETF Nouvelle-Aquitaine
- ▶ Rémy Gautier, gestionnaire forestier professionnel
- ▶ Cabinet Coudert
- ▶ Cabinet Montagne
- ▶ Syndicat des pépiniéristes sylviculteurs de la Marche et du Limousin
- ▶ FIBOIS Nouvelle-Aquitaine
- ▶ Groupe Destampes
- ▶ PEFC Nouvelle-Aquitaine

### Des collectivités territoriales

### et organismes publics

- ▶ Communautés de communes : Creuse Sud-Ouest, Haute-Corrèze communauté, Vézère-Monédières-Millesources
- ▶ Commune d'Eymoutiers
- ▶ Conseil départemental de la Creuse
- ▶ Chambre d'agriculture de la Corrèze
- ▶ Centre national de la propriété forestière Nouvelle-Aquitaine (CNPF)
- ▶ Office national des forêts (ONF)
- ▶ PETR Monts & Barrages
- ▶ Préfecture de la Creuse
- ▶ Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de Millevaches en Limousin
- ▶ Union régionale des collectivités forestières de Nouvelle-Aquitaine



## Un livret pour présenter la Charte Forestière de Territoire (CFT) : le mot des élus

### Philippe Brugère

Président du Parc naturel régional  
de Millevaches en Limousin

Depuis 20 ans, le PNR de Millevaches en Limousin porte des projets de développement territorial dans des domaines aussi variés que le patrimoine bâti, l'agriculture, l'eau, l'éducation, les transports, la culture, ... et, bien évidemment, la forêt.

À travers ce livret de vulgarisation sur les forêts qui composent le Parc, nous avons voulu illustrer les enjeux qui les concernent. Identifiés à partir d'un diagnostic territorial, les enjeux spécifiques aux forêts du plateau sont nombreux et entrent en résonance avec les missions confiées à un Parc : préserver, valoriser, développer, informer et expérimenter.

À travers ce livret de vulgarisation, vous allez retrouver les principaux faits et chiffres issus du diagnostic territorial, les caractéristiques qui constituent nos forêts et les actions que nous mettons en œuvre pour répondre aux enjeux qui les concernent.

À travers ce livret de vulgarisation, nous espérons également vous transmettre une meilleure vision sur les partenaires impliquées dans la Charte forestière et sur la nécessité de travailler ensemble : gestionnaires, coopératives, associations, entreprises, établissements publics, ... ce sont 36 signataires qui s'engagent dans la réalisation de 27 actions ! Comme le dit le dicton : seul on va plus vite, ensemble on va plus loin.

### Gérard Sàlviat

Vice-Président du Parc naturel régional  
de Millevaches en Limousin

Portée par le Parc naturel régional (PNR), syndicat mixte associant 124 Communes, 9 Communautés de Communes, les 3 départements du Limousin, et la région Nouvelle-Aquitaine, la Charte Forestière de Territoire (CFT) résulte de l'expression de près de soixante-dix structures. Pour cette composante du Massif-Central, classée et protégée depuis plus de vingt ans, un programme d'actions a été acté pour valoriser les espaces forestiers. Cette CFT prend nécessairement en compte toutes les classes d'usages de la forêt : économique, environnemental et sociétal.

Signée en avril 2022, cette troisième CFT engage chacun à son niveau, individuellement et collectivement, dans sa compréhension et son appropriation des enjeux recensés, et des actions décrites. Il est pertinent d'extraire de cette CFT un support ludique et pédagogique de ce qu'il convient de connaître du monde de la forêt ici et maintenant.

Outre les contributions professionnelles et économiques indispensables et reconnues de tous les acteurs de la filière, celles de la société civile, et celles des institutions, cette CFT bénéficie pour son application et son développement d'un engagement fort, soutenu, transversal et stratégique du PNR, de son Conseil Scientifique et de toutes ses forces vives.

Une publication  
soutenue par

Réalisation : collectif **zélie** | [www.collectifzelle.fr](http://www.collectifzelle.fr)  
Élise Levet (rédaction), Hélène Richard (illustration), Émilie Lordemus (maquette & infographies)

\*\*\*

Impression : imprimerie Champagnac | Aurillac



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine